## Commune de MONTMEYRAN

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### D210223-01

L'an deux mille vingt-et-un, le 23 février, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Olivier ROCHAS, maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice: 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 février 2021

**Présents**: Hélène BOULAS, Sébastien CARRE, Vincent CAUSSE, Laetitia CHALLACIN, Bernard CROZAT, Christian DIDIER, Florent FAUCHERY, Christine FIGUET, Marie-Jo JEAN, Danielle JOLLAND, Carole De JOUX, Régis MARCEL, Florian MARTIN, Pascal PEREZ, Joseph PERROUD, Amélie RAVEL, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Sylvie ROUVIER, Maud SARMEO, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Excusés:

Secrétaire de séance :

# OBJET : Domaine – Convention pour une servitude de passage au bénéfice du SDED sur la parcelle AT888

Vu le code général des collectivités publiques,

Vu le code général des propriétés des personnes publiques,

Considérant que le SDED a pour projet de réaliser un raccordement électrique souterrain desservant une nouvelle construction rue André Milhan.

Considérant que ce réseau traversera la parcelle cadastrée section AT n°888 appartenant au domaine privé communal

Considérant qu'il convient donc d'instaurer une servitude de passage au profit du SDED et de conclure la convention de servitude de passage ci-jointe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ✓ d'approuver l'instauration d'une servitude de passage au profit d'ERDF sur la parcelle cadastrée section AT n°888,
- ✓ d'approuver les termes de la convention à intervenir avec ERDF,
- ✓ d'autoriser monsieur le maire à signer ladite convention de servitude de passage, et à accomplir toutes formalités à cet effet.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	
Conseillers-ères représenté-e-s	
Ayant voté pour	
Ayant voté contre	
S'étant abstenu-e-s	

### Pour extrait conforme

Fait à Montmeyran, le 24 février 2021 Le maire, Olivier ROCHAS